

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté de la Présidente de l'Eurométropole de Strasbourg du 5 août 2025, une enquête publique est prescrite portant sur la déclaration de projet "Schutzenberger" à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Article 1 : Objet**

La présente enquête publique, conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, vise à assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre de la déclaration de projet "Schutzenberger" à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enquête publique porte sur l'intérêt général de la déclaration de projet "Schutzenberger" et la mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Article 2 : Coordonnées du maître d'ouvrage de la procédure soumise à enquête publique**

Eurométropole de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 98 50 00

**Article 3 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique et autorité compétente pour l'approbation**

À l'issue de l'enquête, deux décisions sont susceptibles d'être adoptées :

- avis du Conseil de la Ville de Schiltigheim sur la déclaration de projet "Schutzenberger" à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg ;
- déclaration de l'intérêt général du projet et approbation de déclaration de projet "Schutzenberger" à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole par le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg.

**Article 4 : Désignation d'un commissaire enquêteur**

En vue de réaliser l'enquête publique relative à l'objet cité à l'article 1er, le Tribunal administratif de Strasbourg a désigné, en date du 2 juin 2025, M. Jean BIEWER en qualité de commissaire enquêteur et M. Yves KLEISER en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

**Article 5 : Durée de l'enquête publique**

L'enquête publique se déroulera du **lundi 25 août 2025 au vendredi 26 septembre 2025 inclus**, soit une durée de 33 jours consécutifs.

**Article 6 : Consultation du dossier d'enquête publique et présentation des observations**

Le siège de l'enquête publique est :  
Service Aménagement du territoire et projets urbains - 4ème étage  
Ville et Eurométropole de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG Cedex

Le dossier d'enquête publique relatif à ce projet pourra être consulté par le public, de la manière suivante :

- sur support papier et numérique (poste informatique en libre-service) au siège de l'enquête publique aux jours et heures suivantes : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 ;

- sur support papier en mairie de Schiltigheim aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- via l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6462>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique par une demande écrite adressée au siège de l'enquête publique.

Un registre pour le projet de déclaration de projet "Schutzenberger" est mis à la disposition du public en mairie de Schiltigheim et au Centre administratif, siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, lui permettant d'y consigner ses observations.

En outre, le public peut transmettre ses observations ainsi que toute correspondance relative à l'enquête par courrier au commissaire enquêteur. Les courriers sont à faire parvenir, avant la clôture de l'enquête, à l'adresse suivante :

Monsieur le Commissaire enquêteur  
en charge de l'enquête publique "Schutzenberger"  
Service Aménagement du territoire et projets urbains  
Ville et Eurométropole de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG Cedex

Les observations peuvent également être transmises par voie électronique, via l'adresse courriel suivante : [enquete-publique-6462@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6462@registre-dematerialise.fr), ou via un registre dématérialisé sécurisé disponible à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6462>. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Elles seront enregistrées du lundi 25 août 2025 à partir de 8h30 jusqu'au :

- vendredi 26 septembre 2025 à 18h pour les registres au format papier déposés au siège de l'enquête publique et à la mairie de Schiltigheim ;
- vendredi 26 septembre 2025 à 23h59 pour les observations déposées par voie électronique.

Les observations envoyées par courrier sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. Les observations électroniques demeurent en ligne durant toute la durée de l'enquête publique.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

En outre, concernant les avis exprimés de manière dématérialisée, et sauf mention contraire, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs ne seront pas anonymisés.

**Article 7 : Permanences d'accueil du public par le commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Date - Heures de permanence - Lieu de permanence  
- Lundi 25 août 2025, 9h à 12h, Mairie de Schiltigheim  
- Mercredi 3 septembre 2025, 14h à 17h, Mairie de Schiltigheim  
- Jeudi 11 septembre 2025, 9h à 12h, Mairie de Schiltigheim  
- Samedi 20 septembre 2025, 9h à 12h, Mairie de Schiltigheim  
- Vendredi 26 septembre 2025, 15h à 18h, Mairie de Schiltigheim

En complément des permanences organisées, une visite de l'ancienne brasserie Schutzenberger sera proposée au public dans le respect des mesures de sécurité, le samedi 13 septembre 2025 à partir de 10h. Le point de rendez-vous de la déambulation se situe devant l'entrée du site, au 8 rue de la Patrie à Schiltigheim.

**Article 8 : Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de l'enquête publique ainsi que sur le site internet de l'Eurométropole de Strasbourg pendant une durée d'un an à compter de leur réception par la Métropole.

**Article 9 : Existence d'une évaluation environnementale**

Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg fait l'objet d'une évaluation environnementale. Elle complète et apporte des évolutions à l'évaluation environnementale initiale du PLU, au regard des propositions d'évolutions contenues dans le dossier de déclaration de projet.

La Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) a donné son avis sur l'évaluation environnementale de la déclaration de projet, en date du 23 mai 2025. Cet avis est joint au dossier d'enquête publique.

**Article 10 : Information sur le projet**

Les informations et études préalables relatives à la déclaration de projet "Schutzenberger" à Schiltigheim emportant mise en compatibilité du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg peuvent être demandées à :

Monsieur Emmanuel SOUDANT  
Service Aménagement du territoire et projets urbains  
Ville et Eurométropole de Strasbourg  
1 parc de l'Etoile  
67076 STRASBOURG Cedex  
[emmanuel.soudant@strasbourg.eu](mailto:emmanuel.soudant@strasbourg.eu) - Tél. : +33 (0)3 68 98 81 08

**PRÉFECTURE DU BAS-RHIN**

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**portant ouverture d'une enquête publique sur le projet de mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg et du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg emportée par la déclaration de projet IKEA à Strasbourg**

Il sera procédé à une enquête publique prescrite à la demande de l'Eurométropole de Strasbourg portant sur l'intérêt général de la déclaration de projet IKEA et la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) et du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg.

Cette enquête se déroulera du **lundi 4 août 2025 à 8h00 au vendredi 5 septembre 2025 à 17h30** soit une durée de 33 jours dans les locaux du centre administratif de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg.

La décision susceptible d'intervenir au terme de l'enquête est la mise en compatibilité du schéma de cohérence territoriale de la région de Strasbourg (SCOTERS) et du plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre de la déclaration de projet IKEA.

Le 1er vice-président du tribunal administratif de Strasbourg a désigné Madame Danièle DIETRICH en qualité de commissaire enquêtrice et Madame Dominique BRAUN BECK en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.

La commissaire enquêtrice siègera dans les locaux du centre administratif de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg et visera toutes les pièces du dossier d'enquête.

Elle est autorisée à utiliser son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête relatif à ce projet pourra être consulté par le public, de la manière suivante :

- sur support papier et poste informatique, au centre administratif de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg, 4e étage, (1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex), aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/6417>

- sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin à l'adresse électronique suivante :

- [https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Urbanisme/Documents-d-Urbanisme2/SCoT-PLU-POS-Cartes-communales-lintitule : STRASBOURG - Mise en compatibilité SCOTERS et PLU - Déclaration de projet IKEA](https://www.bas-rhin.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Amenagement-du-territoire-construction-logement/Urbanisme/Documents-d-Urbanisme2/SCoT-PLU-POS-Cartes-communales-lintitule%3A%20STRASBOURG%20-%20Mise%20en%20compatibilit%C3%A9%20SCOTERS%20et%20PLU%20-%20D%C3%A9claration%20de%20projet%20IKEA)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra formuler ses observations et propositions selon les modalités suivantes :

- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans les locaux du centre administratif de l'Eurométropole et de la ville de Strasbourg, 4e étage, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

- par voie postale : Centre administratif de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg - Service aménagement du territoire et projets urbains - à l'attention du commissaire enquêteur IKEA - 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex

- via le registre dématérialisé accessible à l'adresse internet :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6417>

- par mail à l'adresse suivante : [enquete-publique-6417@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-6417@registre-dematerialise.fr)

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ou reçues par la commissaire enquêtrice pendant les permanences prévues à l'article 7 ci-après sont consultables au siège de l'enquête fixé à l'article 2.

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et visibles par tous.

Par ailleurs, concernant les avis exprimés de manière dématérialisée, et sauf mention contraire, les noms, prénoms et coordonnées des contributeurs ne seront pas anonymisés.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions aux jours et heures suivants, dans les locaux du centre administratif de la ville et l'Eurométropole de Strasbourg, au 4e étage :

- lundi 4 août 2025 de 8h00 à 11h00
- mercredi 13 août 2025 de 11h00 à 14h00
- vendredi 22 août 2025 de 14h30 à 17h30
- samedi 30 août 2025 de 9h30 à 12h30
- vendredi 5 septembre 2025 de 14h30 à 17h30

Pour toute information complémentaire sur le projet, le public peut contacter :  
Jérémy JEGOUZO, chargé d'études - Département Planification Territoriale, pour la ville et l'Eurométropole de Strasbourg - 1 parc de l'Etoile 67076 Strasbourg Cedex

Téléphone : 03 68 98 77 17

Mail : [Jeremy.JEGOUZO@strasbourg.eu](mailto:Jeremy.JEGOUZO@strasbourg.eu)

À la diligence de la Préfecture et aux frais de l'Eurométropole de Strasbourg, un avis portant les mentions du présent arrêté sera publié dans deux journaux locaux, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci, le même avis sera affiché en mairie de Strasbourg lieu de l'enquête publique.

L'accomplissement de cette mesure de publicité incombe à la maire et sera certifié par elle auprès de la Préfecture. Le même avis sera en outre publié sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin.

De même, dans les mêmes conditions de délais et de durée, et conformément aux dispositions de l'article R.123-11-IV du code de l'environnement, l'avis devra être affiché, par le porteur de projet, sauf impossibilité matérielle justifiée, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet, quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Cet affichage doit être visible et lisible de la ou les, s'il y a lieu, voies publiques et être conforme à des caractéristiques et dimensions fixées par l'arrêté du 9 septembre 2021 du Ministre chargé de l'environnement qui dispose que les affiches doivent mesurer au moins 42X59,4 cm (format A2), comporter le titre «avis d'enquête publique» en caractère gras majuscules d'au moins 2 cm de hauteur et les informations mentionnées sur l'avis en caractères noirs sur fond jaune.

À l'issue de l'enquête, la commissaire enquêtrice établit un rapport relatant le déroulement de l'enquête. Elle transmet au Préfet dans un délai d'un mois l'ensemble du dossier ainsi que son avis et ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCOTERS et du plan local d'urbanisme.

Pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions relatives à l'utilité publique du projet sur support papier à la mairie de Strasbourg, ainsi qu'à la Préfecture du Bas-Rhin (bureau n°100) et, par voie dématérialisée, sur le site internet de la Préfecture du Bas-Rhin, cité ci-dessus.